

DANGER !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

Un jour comme les autres, pour **MédiaChartres**, qui faisait samedi (08/03), un tour d'horizon, dans le centre ville de Chartres, histoire de contater les éventuels « **changements** » (...)





Une journée sous le soleil, les rues sont pleines de promeneurs-es. Mais attention, à « **Chartres-centre ville** », il faut être plutôt bien avisé, pour ce type de ballade (version : **Indiana Jones**). Les pièges pour les piétons, sont omniprésents, c'est ce que notre groupe en goguette à constaté **rue Marceau** (et dans le reste de la ville) !

Agréable promenade, quand soudain, une femme qui n'a pas fait attention au trous (pièges) chute sur la chaussée, face aux actuels travaux de remise en état des immeubles en cours d'effondrement, (rue Marceau) et dissimulé derrière une énorme bache (trompe l'oeil, cache misère) tendue sur la façade (coût pour le contribuable ?).





Exemple typique du quotidien, cette personne à eu beaucoup de chance de s'en sortir à moindre mal ! Ce qui n'est pas toujours le cas.

L'entretien des rues, incombe à la mairie, il y va également de sa responsabilité pénale.

<https://www.juriclic.fr/la-responsabilite-des-communes-en-cas-de-non-entretien-des-routes-et-trottoirs/>



Il y a le fait que justement, on a moins investi dans la maintenance du réseau parce qu'à une époque, il y avait une partie des budgets qui partaient dans les projets neufs parce que les projets neufs... Ça claqué plus.

Pierre Dumas

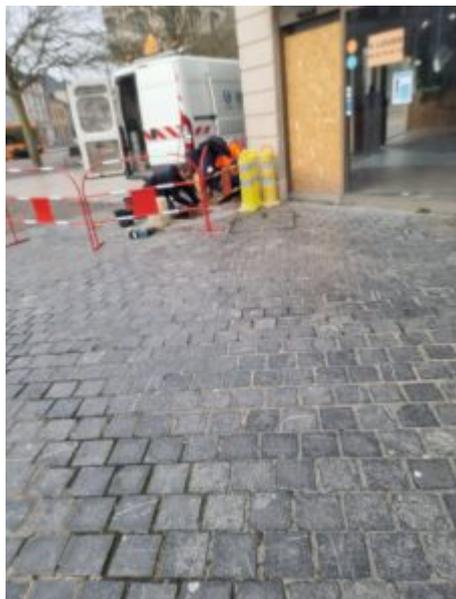
Chargé de projet à l'Observatoire national des routes

(CQFD)

Voirie : quel recours en cas de chute ?

La législation française est claire sur l'obligation du gestionnaire de voirie d'entretenir la chaussée. Il ainsi peut être mis en cause. Du côté de la victime, il est possible d'intenter un recours contre la mairie.

Cependant, il est obligatoire de déterminer le vrai gestionnaire avant de commencer les démarches. Une fois que c'est fait, il est recommandé de résoudre à l'amiable le litige avant de saisir le juge. Pour ce faire, il faut envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception à l'administration concernée. La lettre adressée à la mairie doit mentionner les détails cités dans la liste suivante :



Les employés de la voirie (services techniques de la ville), sont appelés régulièrement pour boucher les trous (pastille de ciment) dans les plus dangereux, mais il s'agit d'un travail à temps plein !

NB/ Rue Marceau, le chantier avance vite et est « prioritaire » , car il touche la famille du maire [...]
(sources [MédiaChartres](#))

Contrairement à d'autres, qui empoisonnent les riverains depuis des années (exemples: photos) A noter, que selon les informations de [MédiaChartres](#), les sociétés en charges des travaux, ne sont également, **JAMAIS...** choisis au hasard !

* Le « **délit de favoritisme** » est créé en France par une **loi de 1991**, dans une perspective de moralisation de la vie publique. Cette dénomination courante désigne le **délit d'octroi d'un avantage injustifié dans les marchés publics et les délégations de services publics (DSP)**.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/la-responsabilite-penale-des-elus>



<https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/action-coeur-de-ville>

De quoi résoudre l'équation « **où et à qui** » sont attribués par la mairie, en priorité, les subventions du programme et aides financières de l'État !







Il est devenu impossible de circuler avec un véhicule sur les boulevards de **Chartres** et sa périphérie (travaux), et de circuler à pieds dans le centre, à cause des chantiers et... des risques encourus !

© [MédiaChartres](#) — Ph L.



La mairie à d'autres sujets de préoccupations, bien plus **URGENT**, comme le transfert de l'OT (Office de tourisme), de la place de la Poissonnerie, dans l'ex-école de la Cathédrale, où de terminer de défigurer le Boulevard Foch, en construisant dans la lignée du déjà accompli, des immeubles en lieu et place de l'ancienne caserne des pompiers et du point d'accueil de jour, des sans abrit (relégué, une rue derrière).



***Audition de Médiapart, par la commission d'enquête du Sénat, concernant la corruption régaliennne.**



de la semaine, pour aller plus loin !

(ci-dessous)

https://videos.senat.fr/video.5098041_67c4e72feb2da?timecode=1303000



https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/10/06/inondations-sur-le-littoral-mediterraneen-le-prix-a-payer_4783555_3244.html

Martine Leroy

PLAGIAT !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

MédiaChartres s'étonne souvent, du manque d'inspiration (en règle générale), concernant les « **inovations inédites** » de la ville de Chartres.

GUILLAUME BONNET



6^e Adjoint au Maire en charge du Commerce et de l'amélioration du Cadre de vie.

- > Politique de développement du commerce et de l'artisanat.
- > Proximité, circulation et stationnement.
- > Accueil des nouveaux arrivants.

Profession : Conseiller technique.

À l'instar de la réactualisation d'un vieux projet, porté par la mairie en **2023** et repris récemment à son compte, par le 6^{ème} adjoint **M. Guillaume Bonnet**.

– **Source** : (quotidien local)

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/vers-un-developpement-de-la-livraison-a-velo-cargo-a-chartres_14388074/



Une idée qui visait à supprimer, durant certains créneaux horaires, les livraisons dans le centre ville, par le nombre croissant de camions et camionnettes, qui stationnaient pour la plupart de façon anarchique, au grand dam des habitants et piétons (...)

Un arrêté municipal avait [même] été lancé, définissant les nouvelles règles en matière de livraisons, dans le centre. Peine perdue, puisqu'il n'a jamais été respecté avec aucun effet, chacun des livreurs ayant une « **excellente** » raison de faire son travail, au jour et heure de son choix !

Et puis, les commerçants n'étaient pas « **forcément d'accord** » avec cette idée, pour des raisons pratiques et liée directement au chiffre d'affaire.

<https://geodis.widen.net/s/ktq6kdhjfx/cp-chartres-livraison-urbaine-04-09-23-vdef>

Face au mécontentement grandissant des riverains, (à **quelques mois des élections municipales**) l'adjoint à dû se résoudre à proposer, dans l'urgence, une solution... quitte à fouiller dans les vieux dossiers. Chapeau bat, Monsieur Bonnet.

Seulement, difficile de faire du neuf avec du vieux, surtout quand l'idée de départ avait déjà été « **empruntée** » à une autre personne.



Après neuf ans de procédures, Chartres Métropole et la région Centre-Val de Loire subventionnent le projet artisanal eurléen à hauteur de 500.000 €. © SCIC OXYGENE



La SCIC OXYGENE va pouvoir se développer après un combat de neuf ans mené, entre autres, par l'artisan Dominique Redoué. © agence de Chartres

– source : (quotidien local)

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/economie/pourquoi-il-a-fallu-neuf-ans-a-la-societe-cooperative-d-interet-general-oxygene-pour-voir-ses-projets-aboutir_13721170/

L'instigateur du projet **M. Dominique Redouté**, avait de grands

projets pour son avenir et développement, depuis 2007, il prévoyait la construction d'un bâtiment en bordure de rocade (Mainvilliers), il avait trouvé les nécessaires financiers et soutiens politiques, pour voir l'aboutissement de Son idée !

Une idée tellement formidable, quelle n'a pas manqué d'attirer l'attention de certains prédateurs, sans scrupule, et c'est ainsi qu'il a assisté impuissant à la vampirisation, du rêve de sa vie !



– source : « **historique de l'affaire** » !

<https://cactus.press/histoire-doxygene-on-nest-pas-dans-un-pays-communiste/>

– pour poursuite : source (quotidien local)

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/economie/rebondissement-dans-le-projet-oxygene_1177999/

Une affaire « ordinaire » parmi tant d'autres, pour la mairie et l'agglomération de Chartres !



Pour **MédiaChartres**, ce comportement (habituel) à **Chartres/Agglomération**, ne comporte aucun aspect de respectabilité, à l'égard de ceux qui l'utilise à des profits d'ambitions et d'enrichissements personnel, mais inciterait plutôt au **total mépris** (CQFD).

Alexandra Simoni

POUCE D'OR 2025



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



Retour de la saison de l'attribution des prix et récompenses, **MédiaChartres** n'échappe pas au phénomène.

Fait rarissime... pour la première fois, le prix du « **Pouce d'or** » à été décerné à l'humanité par le jury, à une représentation nationale, « **la justice** », et en particulier pour les actions de **certains des ses représentants** auprès du **TGI** (Tribunal de grande instance) de **la ville de Chartres** (28000). Juges : aux affaires familiales/ pénales/ Avocats/ Procureurs (...)



L'année **2024** a amené **MédiaChartres** à enquêter sur de nombreuses affaires. Toutes ont un point commun « **les verdicts** » .

Sur les affaires familiales (**les plus nombreuses**) les incohérences dans le traitement des dossiers (selon l'avis d'experts), ne laissent aucune place au doute. Malgré les preuves irréfutables de la défense, les Juges condamnent des plaignants-es aux bénéfices des accusés (?) – Cit : **L'ignorant affirme, le savant doute, le sage réfléchit. Aristote**



Concernant le Pénal, ce qui à le plus attiré notre attention en 2024, demeure « **l'affaire** » du référent de l'association

Anticor. Pour : la gestion/ la rapidité/ un dossier édulcoré de ses pièces essentielles/ la forme inclusive et douteuse de l'instruction/ le jugement et les manifestes « **égarements** » complices, avec la façon dont ce dossier à été clôturé **Trés rapidement** [...]

La justice focalise actuellement et particulièrement l'attention des Français, à la lectures des nombreux et récurrents « **faits divers** » qui illustrent malheureusement, le quotidien de la vie d'aujourd'hui.

MédiaChartres, n'ignore rien des problèmes de l'institution judiciaire Française, manque de moyens, d'effectifs, etc, **mais en ce qui concerne Chartres, cela n'explique pas tout**, des questions restent en suspens !



Hasard du calendrier, le multiplex cinéma de Chartres « **Les enfants du Paradis** » lance la **4ème édition du film judiciaire**, avec pour fil d'ariane, le long métrage réalisé par le comédien **Yvan Attal**, titre : « **Les choses humaines** » (voir la bande annonce) **ICI** : <https://www.youtube.com/watch?v=-GsG-xPDV7c>

Jusqu'au **30 mai**, des intervenants du monde judiciaire, animeront des débats sur scène et sur le thème actuel, « **les viols, face à la justice** », **MédiaChartres n'a pas été convié** (simple oublie ?).

Nous aurions profité de cette occasion, **pour souligner d'autres films** sur le triste sujet : comme celui-ci (**admirable et révélateur**), à voir absolument en entier **ICI** : <https://www.arte.tv/fr/videos/109097-000-A/la-fille-qu-on-appelle/>

Il résume à lui seul, comment le pouvoir et l'argent, peuvent peser sur la « justice » et la rendre insoutenable pour les victimes.



Un sujet qui ne voit pas le bout de son tunnel, souvenez-vous :
https://www.francetvinfo.fr/monde/usa/comment-un-viol-a-l-universite-de-stanford-est-devenu-une-affaire-nationale-aux-etats-unis_1493009.html

Un véritable chemin de croix pour les justiciables, qui est bien souvent trop long, exemples du moment :
<https://www.tflinfo.fr/justice-faits-divers/chronologie-affaire-betharram-francois-bayrou-retour-sur-plus-de-50-ans-de-silences-et-de-non-dits-2351258.html>

où encore
: https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_des_viol_de_Mazan

et dans notre rétro :
<https://www.facebook.com/watch/?v=1677543592832035>



[MédiaChartres](#), (à méditer).

(CQFD)

Martine Leroy

AU NORD, C'ÉTAIT...



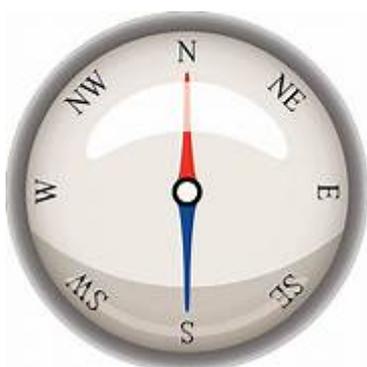
MédiaChartres soutien, **plus que jamais,**



Le titre « **Au Nord, c'était...** » fait de suite penser à une chanson de **Pierre Bachelet**, (décédé il y a juste 20 ans), et qui

à laissé un inoubliable hymne au club de foot de Lens : <https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=au+nord+c%27%c3%a9tait+les+corons&&mid=FC43517A20C164A033FBFC43517A20C164A033FB&FORM=VAMGZC>

Pour **MédiaChartres**, il est certain que cette chanson ne fait pas l'unanimité auprès de **Jean-Pierre Gorges** (maire de Chartres et président d'agglomération), et ceci, **pour plusieurs raisons** ! En premier lieu, « **le Nom** » qui évoque chez lui une réaction épidermique (éruptions cutanées) et aigreurs d'estomac [...] (ndlr)



Nouvelle contrainte pour le projet PNE

L'aménagement de plateau Nord-Est (PNE), à Chartres, fait face à une nouvelle contrainte. L'inclusion de son volet commercial dans la procédure Action Coeur de Ville doit s'être terminée par la cour administrative d'appel de Versailles.

Chartres, avec l'Action Coeur de Ville

C'est une nouvelle pièce ajoutée au puzzle du plateau Nord-Est (PNE), principal aménagement urbain prévu par la Ville de Chartres depuis plusieurs années. Elle se situe à l'ouest du territoire et est centrée sur le secteur connu de la Beauvilliers, la partie de l'ancien terrain 1411 et la commune de l'Épauvilliers au nord. Le programme a pour objectif de redynamiser l'habitat en créant de nouvelles unités de logements sociaux et de logements individuels, de commerces de service et d'équipements publics.

Le projet PNE prévoit notamment la création de commerces de proximité et de services de proximité commerciale ainsi qu'un espace dédié aux loisirs. L'ensemble devra respecter une certaine vocation en matière de services et de commerces de proximité et de services de proximité commerciale. Le projet prévoit également la création de nouveaux logements sociaux et de logements individuels.

Malgré ce projet doit être face à plusieurs obstacles juridiques. Le décret en date du 15/02/02 a été déclaré de la cour administrative d'appel de Versailles.

annulation d'appel de Versailles (Versailles), rendue public le 15 décembre 2011, qui donne raison à l'opposition L'Action Coeur de Ville sur le volet commercial du plateau Nord-Est (PNE) dans son décret du 15/02/02. La convention Action Coeur de Ville de Chartres.

« Nouvelle contrainte »

Il faut comprendre cette affaire, comme un acte. Chartres est propriétaire du programme d'aménagement global. Au lieu de tout de suite, il faut, comme la cour administrative, et comme l'opposition de l'appel de Versailles dans les autres paragraphes. Sans avoir écrits dans le projet de loi, et en particulier par la commune, le 15 juillet 2011, il aura été par ailleurs mentionné au décret.

Un décret a été communiqué à cet effet le 15 janvier 2011. Il est évident que la cour administrative de Versailles dans le cadre d'une procédure de réévaluation des services (PNE) et en matière de programme d'aménagement à l'ouest de Chartres, mais aussi au plan de l'Action Coeur de Ville, qui est à large échelle de commercialisation.

Dans la suite, la cour administrative d'appel de Versailles, qui a annulé le décret du 15/02/02, a donné son verdict en faveur de l'opposition, mais ce verdict, de ce point de vue, n'a pas été, de ce point de vue, la cour administrative d'appel de Versailles, qui a annulé par la cour administrative d'appel de Versailles, qui a annulé le décret du 15/02/02.

« La cour administrative d'appel de Versailles (Versailles), rendue public le 15 décembre 2011, qui donne raison à l'opposition L'Action Coeur de Ville sur le volet commercial du plateau Nord-Est (PNE) dans son décret du 15/02/02. La convention Action Coeur de Ville de Chartres.

« La cour administrative d'appel de Versailles (Versailles), rendue public le 15 décembre 2011, qui donne raison à l'opposition L'Action Coeur de Ville sur le volet commercial du plateau Nord-Est (PNE) dans son décret du 15/02/02. La convention Action Coeur de Ville de Chartres.

« La cour administrative d'appel de Versailles (Versailles), rendue public le 15 décembre 2011, qui donne raison à l'opposition L'Action Coeur de Ville sur le volet commercial du plateau Nord-Est (PNE) dans son décret du 15/02/02. La convention Action Coeur de Ville de Chartres.

« Déjà existante »

« Déjà existante, mais ce décret, le décret de l'Action Coeur de Ville, qui a annulé le décret du 15/02/02, a donné son verdict en faveur de l'opposition, mais ce verdict, de ce point de vue, n'a pas été, de ce point de vue, la cour administrative d'appel de Versailles, qui a annulé par la cour administrative d'appel de Versailles, qui a annulé le décret du 15/02/02.

« La cour administrative d'appel de Versailles (Versailles), rendue public le 15 décembre 2011, qui donne raison à l'opposition L'Action Coeur de Ville sur le volet commercial du plateau Nord-Est (PNE) dans son décret du 15/02/02. La convention Action Coeur de Ville de Chartres.

« La cour administrative d'appel de Versailles (Versailles), rendue public le 15 décembre 2011, qui donne raison à l'opposition L'Action Coeur de Ville sur le volet commercial du plateau Nord-Est (PNE) dans son décret du 15/02/02. La convention Action Coeur de Ville de Chartres.

« Volet commercial »

« municipal et commercial »

« La cour administrative d'appel de Versailles (Versailles), rendue public le 15 décembre 2011, qui donne raison à l'opposition L'Action Coeur de Ville sur le volet commercial du plateau Nord-Est (PNE) dans son décret du 15/02/02. La convention Action Coeur de Ville de Chartres.

« La cour administrative d'appel de Versailles (Versailles), rendue public le 15 décembre 2011, qui donne raison à l'opposition L'Action Coeur de Ville sur le volet commercial du plateau Nord-Est (PNE) dans son décret du 15/02/02. La convention Action Coeur de Ville de Chartres.

« La cour administrative d'appel de Versailles (Versailles), rendue public le 15 décembre 2011, qui donne raison à l'opposition L'Action Coeur de Ville sur le volet commercial du plateau Nord-Est (PNE) dans son décret du 15/02/02. La convention Action Coeur de Ville de Chartres.

« Volet commercial »

« municipal et commercial »

« La cour administrative d'appel de Versailles (Versailles), rendue public le 15 décembre 2011, qui donne raison à l'opposition L'Action Coeur de Ville sur le volet commercial du plateau Nord-Est (PNE) dans son décret du 15/02/02. La convention Action Coeur de Ville de Chartres.

« La cour administrative d'appel de Versailles (Versailles), rendue public le 15 décembre 2011, qui donne raison à l'opposition L'Action Coeur de Ville sur le volet commercial du plateau Nord-Est (PNE) dans son décret du 15/02/02. La convention Action Coeur de Ville de Chartres.

*Et puis, il y a l'éternel projet du maire de refondre en totalité, le plateau Nord-Est (PNE) de la ville. Un projet extrêmement compliqué, qui a déjà fait l'objet de nombreux procès et déconvenues au fil du temps,, comme se plait à le rappeler le quotidien local en date du 15/02 (page 6). Ce dernier, minimise le nouveau « revers » prononcé récemment par la cour administrative de Versailles, « Nouvelle contrainte... » ?, mais qui laisse supposer, que rien n'est impossible, fasse à l'entêtement du maire, qui vient (encore) de déposer une nouvelle plainte (une de plus à son crédit), entièrement financé avec l'argent du contribuable, « dans le cadre de la loi... », vraiment ? **MédiaChartres** à cherché à en savoir plus. Que révèle la loi sur le sujet :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/responsabilite-et-protection-des->

dessus) moyenne de 2 euros par N° = 156 400 €, pour un prix globale de 391 000 € (X 2 -Votre Agglo/Votre Ville- soit un total de... 782 000€) pour terminer comme ça (photos ci-dessous), avant la poubelle !



Idem, pour le N° spécial de « **Votre Ville** »

#249 (196 pages)

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/votre-ville/2025/votre-ville-249-fevrier-hors-serie-magazine-chartres.pdf



©

F. G.

et

Ph. L





GABEGIE !

Apologie des réalisations, mais aucune allusion aux **promesses non tenues** : reprise des appartements au dessus des commerces, transformés en résereves/reconstruction de la porte Guillaume/ remise en état des rues du centre ville//etc.





Également : abattage d'arbres tout azimut (le seul vert visible près de la Cathédrale, est désormais, celui posé sur les tables des restaurants)/ la bétonisation à outrance de la ville/ un « **endettement métrisé** » ? voté par des personnes qui, pour la plupart, ne résident pas en ville/ les perpétuels chantiers/ une circulation rendue presque impossible/ fermeture du centre de loisir « **le Rigeard** » / la multiplication des satellites, sans jamais divulguer les Noms des dirigeants et les résultats financiers (données publiques)/ l'absence du reconditionnement complet du musée/ fermeture et non sécurisation, du jardin de l'évêché/ suppression de la presque totalité des parkings de surface, au profit du privé/construction d'une mairie à la taille et goût de l'édile/ non respect de la loi **ZAN**/ une multitude de privilèges accordé à un cercle d'amis-es et proches (Famille)/ etc <https://fr.wikipedia.org/wiki/Privil%C3%A8ge>

« Tu pousses le bouchon
un peu trop loin Maurice! »



« Ne pas avoir de limite, ne pas sentir le vent tourner et les
ennuis arriver »

Moujib Kada

LA GUERRE, DES « TROIS »...

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.



Dans ce soit disant « monde civilisé » **MédiaChartres** retient surtout les dérives qui s'accroissent et font quotidiennement l'actualité et la une des Médias.

<https://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/eure-et-loir-une-m%C3%A8re-et-son-fils-victimes-dune-attaque-au-couteau-le-suspect-hospitalis%C3%A9/ar-AA1z2Wh4?ocid=BingNewsSerp>

Les nombreux conflits : Ukraine, Palestine, Congo, Liban, etc. La population qui ne croit plus en sa sécurité, agressions et assassinats en nette progression. Les politiques qui se livrent des combats fratricides dans les arènes des ambitions personnelles (entre deux gros mensonges). Le pouvoir d'achat, budget d'austérité sans précédent voté à l'assemblée nationale, validé et renforcé par le Sénat, l'emploi, la crise financière, la guerre commerciale qui menace avec les Etats Unis, **en bref, l'anxiété du futur ou la vie au quotidien**. Et ce ne sont pas les fulgurants (et inquiétants) progrès de l'IA (intelligence artificielle) qui vont calmer le stress (bien au contraire). La bonne nouvelle, c'est que la France, après avoir fait « **les fonds de tiroirs** » à retrouvé **100 M€** (milliards d'euros) pour financer en urgence, l'avancement du développement de l'IA (?). La course est bien lancée, pour la domination (des restes) du Monde de demain.

<https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=chanson%2c+The+end+of+the+Woord&mid=53C176715CB52CAD827E53C176715CB52CAD827E&FORM=VIRE>

CHARTRES VOTRE VILLE

#248 JANVIER 2025 | chartres.fr

À Chartres (28000), le maire/président d'agglomération, nous dévoile dans le N° #248 du magazine « **Votre Ville** » n'avoir que 3 (trois) priorités, **le reste ne le concerne pas (?)** (où peut-être, juste sa longue réflexion (dilemme), sur le fait d'adhérer (où pas) au parti LR (pour plaire et faire comme les « copains »). https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/en-eure-et-loir-qui-sont-les-tenors-politiques-qui-soutiennent-la-candidature-de-bruno-retailleau-a-la-presidence-des-republicains_14640539/

INTERVIEW

2025 : les trois priorités du maire Jean-Pierre Gorges

Des priorités très largement détaillées, en pages : 6 à 9, **vision apocalyptique de la ville !**

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/votre-ville/2025/votre-ville-248-janvier-magazine-chartres-ville.pdf



**« Il faut concentrer
nos moyens sur
la réhabilitation
des jardins de
l'Évêché. »**

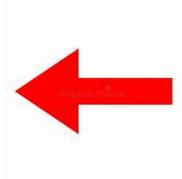
À commencer par la N° **1**, » **le jardin de l'évêché**« , resté des années en décrépitudes, qui subitement et contre toute attente, à l'attention et les faveurs du maire, qui se doit, rappelons-le, de tenir ses engagements à l'égard des **sociétés de BTP**, partenaires de la ville et de l'agglomération ! (fournir des chantiers), comme la construction d'un parking **PAYANT** sous le jardin [...]



Construire également un nouveau parking, entièrement... **PAYANT** en lieu et place de l'actuel centre de recrutement de l'armée, et l'un des fiefs (pour le moment) de la **Société Eiffage** (place Saint Pierres), **mis à disposition de cette dernière, gracieusement** par la mairie, en supprimant aux élèves, le square du lycée Marceau, et au plus grand mépris du code de la route et interdictions locales. Les « phantasmes » de l'édile, passent encore avant le bien-être des enfants et adolescents (question, d'habitudes à Chartres) !



AVANT :



APRÈS :



Après cette promotion **GRATUITE**, pour les « **projets de la ville** » (et personnels), **MédiaChartres** va continuer ses investigations.

Sylvie Muller

MENSONGES/RÉALITÉ !

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



Alors qu'un énième premier ministre, se réjouit d'avoir fait passer le **budget de fonctionnement 2025, pour la France (?)** **MédiaChartres** médite encore, sur ce tour de « **passé-passe** » réalisé avec, et grâce à des compromis [...] et des promesses à tour de bras.



enfumage !



Une première étape dans le futur grand plan d'austérité, qui se profile à l'horizon.

Une question subsiste, comment en sommes nous arrivé là, et une deuxième (plus intéressante), **ou est passé l'argent ?**

MédiaChartres apporte des réponses, pour comprendre !



Et pour mieux assimiler, regardez, et SURTOUT écoutez attentivement, Analyses et témoignages :

<https://www.youtube.com/watch?v=hcKZ6lXvy-I>

Pour les septiques ou adeptes de la « théorie du complot », un petit retour sur une page de notre histoire. Et les

similitudes incontestables et glaciales, avec le présent (et l'avenir, proche).

– Face au spectacle dramatique de la dette publique, tout se passe comme si ce problème, parce qu'il est d'actualité serait inédit. A tel point que les solutions proposées à longueur de discours – **moins de dépenses et/ou plus de recettes** – paraissent novatrices et évidentes.

Or quiconque s'intéresse à l'Histoire ne peut qu'être stupéfait par la similarité des discours d'aujourd'hui et d'hier, en particulier si l'on étudie la dette de la Première guerre mondiale.

D'emblée, il ne s'agit pas de céder à la facilité de dire que l'Histoire se répète (quoique). Ce sont les acteurs de l'Etat qui se répètent. Utilisant les mêmes concepts, ils proposent les mêmes solutions. Seulement, ces mêmes solutions ont conduit à transformer la comédie de la dette publique des années 20 en tragédie des démocraties des années 30.

Après la guerre, la dette publique intérieure est de 178 milliards de francs pour un budget normal de 5 milliards de francs en 1914. Le Gouverneur de la Banque de France pose le problème dans des termes qui n'ont depuis pas varié : « *Le retour à [l'] équilibre a pour condition première le remboursement de la dette de l'Etat, remboursement qui dépend lui-même et d'une stricte économie dans les dépenses publiques et de l'effort du pays pour fournir au Trésor des ressources suffisantes* ». Partant, le Bloc national peut se faire élire en 1920 avec pour programme « *Assainissement des finances publiques, lutte contre le gaspillage, limitation de l'initiative parlementaire en matière de dépenses, simplification des rouages, suppression des emplois inutiles* ». La comédie de la dette publique peut commencer.

Lorsqu'il est question de dépenses, « **il y a trop de fonctionnaires** » (E. Brousse, ch. des députés, 14/12/21). Un

sénateur dit : « **une politique qui tend à réaliser dans les services publics les économies nécessaires je l'appellerai une politique de réformes.** » (20/05/20).

Concernant les impôts : « *le système fiscal doit être fonction du système économique. Vouloir faire l'inverse, c'est compromettre le développement du pays, c'est arrêter dans leur essor toutes les initiatives de production* » écrit un ministre des finances.

La dette est telle que le Bloc national ne parvient pas à régler le problème. Lorsque la dette occupe la moitié du budget de l'Etat, la réduction des dépenses pour la soutenir impliquerait un hara-kiri étatique. Pour autant, la comédie de la dette mène à une crise de la vie chère qui permettra à la Gauche conduite par Herriot de se faire élire.

Par souci de crédibilité, la Gauche ne remet pas en cause le texte de la comédie qui s'est jouée depuis 1920. Herriot dit « *il nous faudra inspirer la confiance, montrer que nous en sommes dignes, montrer que des hommes comme nous, des républicains de gauche sont de bons administrateurs, nous devons appliquer les principes sans lesquels il n'y a pas d'Etat solide, et, en particulier, le principe de l'équilibre budgétaire* ».

Et la comédie pourra se rejouer en dépit de l'alternance politique : « « *Nous voici engagés dans un débat dont dépend l'avenir des finances françaises* » (28/01/26) « *Pour qu'[un patron] ait cette confiance, il ne faut pas le décourager par des impôts excessifs* ». (30/01/26).

Là encore, la dette est telle que l'issue de la comédie ne peut mathématiquement pas être résolue par la réduction des dépenses ou l'augmentation des impôts. Mais au lieu de remettre en question les solutions classiques, les acteurs doutent de l'institution parlementaire. **Si le Parlement n'arrive pas à résoudre le problème de la dette, le problème**

c'est le Parlement. Un comité de spécialistes propose ce que l'un d'eux nomme lui-même une « **dictature financière** » (E. Moreau).

Poincaré finira par obtenir les pleins pouvoirs en matière financière en 1926. Il signera plus de 80 décrets en moins de 4 mois. On peut sourire de certains : « *La situation financière commande, dans tous les domaines, les plus rigoureuses économies. Or, les brigades de gendarmerie à cheval sont d'un entretien coûteux et, dans beaucoup de cas, le gendarme à bicyclette peut remplacer sans inconvénient, le gendarme à cheval* » (17/09/26). D'autres sont saisissants tant ils transforment le rôle économique de l'Etat. Le sous-préfet doit ainsi devenir un « *animateur* » pour faire « *l'inventaire nécessaire des ressources économiques* » en « *promouvant l'organisation et la création des industries* » (10/09/26).

Ces mesures ne suffiront encore pas, pour les mêmes raisons. Mais au passage, l'institution parlementaire, et à travers elle la démocratie représentative en est ressortie singulièrement affaiblie.

Malgré l'autoritarisme des décrets, Poincaré ne résout pas le problème avec les méthodes qui avaient été appliquées aveuglement depuis 1920. Ce n'est qu'au bord du gouffre monétaire qu'il finit par accepter que la dette ne pourra pas être payée. Par la loi du 25 juin 1928, 80% de la dette est effacée en divisant la valeur du franc par 5. C'est le miracle Poincaré.

Malgré cette issue, les dix années du joug de la dette avaient tant acculé la société française dans la vie chère et remis en cause les cadres démocratiques au nom des nécessités économiques, que les années 30 pouvaient commencer.

Une courte leçon en forme de souvenir s'impose : les pleins pouvoirs ont d'abord été accordés en France pour des raisons budgétaires. La crise de la dette publique des années 20 a

préparé la crise de la démocratie des années 30, en plongeant l'Europe dans l'abîme des années 40.



https://fr.wikipedia.org/wiki/Responsabilit%C3%A9_de_la_France_dans_la_Grande_D%C3%A9pression

Pour aller plus loin : (pour les plus septiques).

En DVD :

LES SECRETS
DE LA FINANCE MONDIALE

L'argent dette

"Le système bancaire moderne fabrique de l'argent à partir de rien.
Ce processus est sans doute le tour de passe-passe le plus étrange jamais inventé."
Josiah Stamp, directeur de la Banque d'Angleterre de 1929 à 1941

LD-50
1997

"Tout le monde devrait voir ce film."
David Horton, auteur de *When corporations rule the World*.

"Le meilleur matériel éducatif à ce jour sur le système bancaire mondial."
Alan Tschetter, enseignant indépendant.

"Le processus par lequel les banques créent de l'argent est si simple que l'esprit résiste à y croire."
John Kenneth Galbraith, économiste.

L'argent dette

La dette des gouvernements, des entreprises et des ménages a atteint des proportions astronomiques.
D'où vient tout cet argent ?
Comment peut-il y avoir tant d'argent à prêter ?
La réponse est simple : IL N'Y EN A PAS !

C'EST LA DETTE QUI CRÉE L'ARGENT.

Si tout ceci vous laisse perplexe, rassurez-vous. Très peu de gens comprennent ce système, même si nous sommes tous touchés. Ce long métrage d'animation, dynamique, pédagogique et divertissant va vous expliquer, de manière compréhensible par tous, les effets magiques et pervers du système actuel d'argent-dette. Un film indispensable pour comprendre les sources de la crise mondiale !

Format : DVD
Langue : Français - Son : Stéréo

3-530941-037218

TOUS PUBLIC

www.springer.fr



Question de **MédiaChartres**.

Allons nous revivre, un siècle plus tard, le même épisode (genre, film « **Un jour sans fin** ») ?

- La politique c'est comme la mode, un éternel recommencement, rien ne change vraiment -

Martine Leroy

INONDATION (S)



MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.



Le précédent article de [MédiaChartres](#), avait-il des relents de prémonitions ?

<https://mediachartres.fr/2025/01/27/armageddon/>

Dans le monde d'aujourd'hui, dominé par une actualité « **blues** » , « ensauvagement de la jeune génération, déserts médicaux, individualisme chronique de la population, justice/police en pleine déconfiture, politiciens à la ramasse, etc »

Le climat du « bien vivre » se délite au quotidien de plus en plus vite, certains évitent d'en faire « **écho » (?)**

Le climat, c'est aussi celui du temps, des intempéries à répétitions qui bouleversent la vie de milliers de personnes.

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/eboulement-en-savoie-1-500-naufrages-de-la-route-heberges-cette-nuit-laces-aux-stations-de-ski-encore-complique-02-02-2025-QAS4YZ5JCVCYVCSHCAS7UWV5FU.php>

https://actu.fr/planete/climat/cruces-historiques-pourquoi-ces-inondations-records-en-france-sont-liees-au-changement-climatique_62181129.html

Dans l'agglomération de Chartres, elles sont bien réelles et visibles:



MédiaChartres



28/01/2025



28/01/2025



28/01/2025



Les pouvoirs publics se disent impuissants, il existe pourtant de possibles solutions :

[https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/280125/eric-daniel-l-acombe-urbaniste-n-arrete-pas-une-inondation-s-y-adapte?utm_source=quotidienne-20250128-190913&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xitor=EREC-83-\[QUOTIDIENNE\]-quotidienne-20250128-190913&M_BT=1654172231343](https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/280125/eric-daniel-l-acombe-urbaniste-n-arrete-pas-une-inondation-s-y-adapte?utm_source=quotidienne-20250128-190913&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xitor=EREC-83-[QUOTIDIENNE]-quotidienne-20250128-190913&M_BT=1654172231343)

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/cruces-il-faut-aprendre-a-vivre-avec-l-inondation-souligne-un-architecte-et-urbaniste-7493990>

Le coût de la vie depuis le 1er février : https://actu.fr/economie/tabac-epargne-prix-de-l-electricite-autoroutes-tout-ce-qui-change-au-1er-fevrier-2025_62163569.html

Les licenciements à venir, la Banque de France estime par ailleurs que 143 000 emplois pourraient disparaître en 2025, principalement dans les secteurs industriels et les services à faible valeur ajoutée.

<https://www.economiamatin.fr/chomage-augmentation-emploi-france-crise-2025>

Local : https://www.lechorepublicain.fr/luce-28110/economie/34-emplois-menaces-par-le-projet-de-fermeture-d-un-site-industriel-d-hydro-a-luce_14632765/

Enfants en danger : l'État rappelé à l'ordre par le Défenseur des droits : du 29/01/2025

<https://www.defenseurdesdroits.fr/protection-de-lenfance-808>

https://www.mediapart.fr/journal/france/290125/enfants-en-danger-l-etat-rappelle-l-ordre-par-le-defenseur-des-droits?utm_source=quotidienne-20250129-200606&utm_medium=email

[&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtr=EREC-83-\[QUOTIDIENNE\]-quotidienne-20250129-200606&M_BT=1654172231343](#)



Une où deux petites (et dernières) « bonnes nouvelles », pour la route... **et celles-ci -ci sont de taille !**

https://actu.fr/sciences-technologie/un-asteroide-gros-comme-un-terrain-de-foot-pourrait-frapper-la-terre-pourquoi-2024-yr4-inquiete_62181487.html

https://actu.fr/monde/horloge-de-l-apocalypse-avec-donald-trump-l-humanite-n-a-jamais-ete-aussi-pres-de-la-catastrophe_62179957.html





Dans la course à la gouvernance du monde, l'IA est largement en tête, et la guerre fait rage, faisant des perdants (pour 600 Md- milliards de dollars- en une seule journée), la suite promet d'être « spectaculaire» :

https://www.abcbourse.com/marches/nvidia%E2%80%AF-un-crash-boursier-historique-a-cause-de-deepseek_654679

Après ce flot d'informations, **MédiaChartres** maintient le cap, sur la vision de l'avenir du monde, de Chartres et de l'agglomération.



Noël Lechable

ARMAGEDDON



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

MédiaChartres, ouvre une parenthèse sur l'état général des habitations de Chartres et des alentours.

Nombreux sont les chantiers « **promotions immobilières** » en cours où en projets, malgré le contexte déficient, qui touche de plein fouet le secteur.

https://www.bfmtv.com/immobilier/construction/agences-promoteurs-les-faillites-d-entreprises-ont-explose-en-2024-dans-l-immobilier_AV-202501210635.html

Les raisons sont multiples : pouvoir d'achat en berne, crainte du lendemain, taux d'intérêt des prêts, incertitude du marché du travail, crise politique, menaces géopolitiques, peur de l'avenir, suppression des aides à la rénovation, etc. La liste est de plus en plus longue et non-exhaustive.

Un climat anxiogène (peut-être voulu et créé pour mieux contrôler les populations ?) « simple extrapolation ».

La nature accentue le phénomène par le dérèglement climatique, qui à des répercussions, souvent dramatiques sur notre quotidien.

À l'exemple des habitations, qui subissent les affres des variations phénoménales de températures (quatre saisons en une semaine).

Les pouvoirs publics évitent de trop médiatiser le sujet, hausses vertigineuses des tarifs des compagnies d'assurance, elles refusent pour certaines, d'assurer les risques de « **catastrophes naturelles** », ce qui à décidé un maire d'une petite commune de France, de prendre un arrêté « **d'interdiction de catastrophe naturelle** » !

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/menton/insolite-sans-assurance-un-maire-veut-interdire-les-catastrophes-naturelles-sur-son-territoire-3084982.html>

Les arrêtés de mise périls ne se comptent plus, et les budgets comme les artisans, sont dans l'impasse.

Voyez **plutôt**
: <https://www.facebook.com/HaroldHuwart/videos/1333321617653086/>

Le monde va à vau-l'eau et l'attention des personnes ne retient (au mieux), que la « **vérité des médias** » .



Un monde étrange qui continue de tourner [...], mais avec deux questions existentielles, comment et jusqu'à quand ?



2025 début du changement de la vie de millions de personnes, **l'intelligence artificielle** va faire sa grande rentrée et imposée Ses nouvelles règles et surtout, changer les modes de vies sûr la planète, être gouverné par des mégas data centers gigantesques.



MédiaChartres, reste nostalgique de ce monde qui va disparaître au « **profit-S** » de celui de demain.

Sylvie Muller

A UN FIL !



MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.



MédiaChartres a lu l'édito du magazine destiné à : la propagande, aux congratulations où promotions, des élus-es de la ville de Chartres. « **Votre vile** » # 248, le maire et président de l'agglomération, évoque (citation) dans un soupçon de « **lucidité** », les sombres perspectives de l'année 2025, avant d'adresser ses vœux aux quelques lecteurs qui prennent encore le temps de le lire [...], malgré un tirage « **annoncé** » à **55 800 exemplaires** ? (qui pour la plupart, finissent au pilon avec l'argent des contribuables).

nous allons poursuivre notre effort de construction de logements variés pour accueillir les personnes qui vont occuper les 1500 emplois qui accompagneront les investissements industriels en cours.

Dans l'édito (du maire) du même numéro (page 3), nous

apprenons qu'un gros effort financier (**plusieurs millions d'euros**), à été décidé de façon autocratique, pour financer la construction des futures habitations, devant accueillir les **1500 personnes**, venant pour la plupart d'autres départements que l'**Eure et Loir** et qui doivent (?) êtres le « **renfort** » de l'usine/laboratoire de la rue **Edmond-Poillot**. Pour mémoire la ville et l'agglomération ont déjà massivement financées les extensions de cette **société PRIVÉE** (CQFD) Il est donc possible à **Chartres**, de trouver des fonds, pour le secteur privé et les actionnaires, mais... impossible, pour les **URGENCES** publiques !

MédiaChartres s'interroge du retour sur investissement pour la communauté (et non... à titre privé) !

Erreur de casting... des constructions qui auraient puent êtres à destination des très attendus personnels de soutien, aux services de santé, qui doivent faire face en ce moment et comme ils peuvent, **dans des conditions extrêmes**, à l'épidémie de grippe hivernale !

Un hôpital chartrain qui est désormais (comme beaucoup d'autres en France) géré comme une **PME**, par des comptables sans tenir compte (un comble pour des comptables) des avis objectifs du corps soignant, de la réalité des contraintes et des urgences du terrain.

Des personnes meurent chaque jour dans les **AP- HP**, par manque de personnel, les patients sont « **stockés** » sur des brancards dans les couloirs durant des heures, dans l'attente d'une hypothétique prise en charge, ce qui conduit à de véritables drames !

EXEMPLES :

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/epidemie-de-grippe-les-hopitaux-du-centre-val-de-loire-entension-le-plan-blanc-declenche-dans-plusieurs-etablissements-3088150.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=centre-val-de-

[loire&at_offre=4&at_variant=V2&at_send_date=20250109&at_recipient_id=459386-1693003810-0263f21b&at_adid=DM1053043](https://www.leparisien.fr/essonne-91/une-patiente-de-20-ans-qui-attendait-depuis-des-heures-sur-un-brancard-decede-aux-urgences-de-longjumeau-09-01-2025-LKB276NMOJDB3LFGWAXQ3J4FRA.php)

<https://www.leparisien.fr/essonne-91/une-patiente-de-20-ans-qui-attendait-depuis-des-heures-sur-un-brancard-decede-aux-urgences-de-longjumeau-09-01-2025-LKB276NMOJDB3LFGWAXQ3J4FRA.php>

<https://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/villeneuve-saint-georges-enquete-ouverte-apres-le-deces-dune-jeune-femme-dans-la-salle-dattente-des-urgences-10-01-2025-3NM6Y4274FDZJHDTFWI7UHA4XE.php>

- 7 ministres de la Santé en 2 ans et demi-

Comment avancer et apporter des solutions, avec une politique en totale déshérence ?



À

Chartres, une partie du personnel a déjà démissionné (sans être remplacé), et cela concerne également les services annexes, comme la maintenance (sources [MédiaChartres](#)).
Priorité = #parking payant.

Le maire, président honoraire de l'hôpital, se garde de commenter la situation, et préfère continuer à élaborer ses

projets titanesques. Mais est-ce vraiment se qu'attendent aujourd'hui les Chartrains, dans la vie au quotidien, sérieusement, n'ont-ils pas d'autres sujets de préoccupations auxquels ils doivent faire face ?

Avec une mémoire collective, nous aurons sûrement une réponse, au terme des 14 mois à venir.

Pourtant, souvenez-vous, ce même hôpital de Chartres, lui a sauvé la vie, il y a 5 ans (pose de [stents](#)).



Malgré tout, [MédiaChartres](#), vous souhaite le meilleur, pour 2025.

Clara Hirsch



[https://www.mediapart.fr/journal/france/230125/nombres-de-soignants-l-hopital-les-socialistes-trouvent-une-large-majorite-l-assemblee?utm_source=quotidienne-20250123-201713&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=REC-83-\[QUOTIDIENNE\]-quotidienne-20250123-201713&M_BT=1654172231343](https://www.mediapart.fr/journal/france/230125/nombres-de-soignants-l-hopital-les-socialistes-trouvent-une-large-majorite-l-assemblee?utm_source=quotidienne-20250123-201713&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=REC-83-[QUOTIDIENNE]-quotidienne-20250123-201713&M_BT=1654172231343)



MédiaChartres vous informe, qu'il n'y aura pas de parution la semaine prochaine, pour raison de « redéfinition de la ligne éditoriale » (élargissement).

PAUSE !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

MédiaChartres, vous souhaite de :



et vous donne
janvier.

le lundi 13



La rédaction